



édito du Maire

“

Les jours...
Les semaines...

Les mois défilent et nous sommes déjà début juin, le printemps est arrivé...

Arrivé également le temps de la parution d'un nouveau flash infos.

Comme à l'habitude, à cette période de l'année, je tiens à vous rendre compte de l'état des finances de votre commune.

Le compte de gestion ainsi que le compte administratif 2022 ont été approuvés par le Trésor Public et soumis à l'approbation du conseil municipal, qui à son tour, l'a validé à l'unanimité des membres présents.

Le budget primitif 2023 présenté lors de la même séance a également été approuvé et voté par le conseil municipal, à l'intérieur de ce livret vous trouverez des détails précis tant sur le compte administratif que sur le budget primitif.

Les travaux de **renovation de l'éclairage public** sont ENFIN terminés, si vous passez dans le centre bourg, de nuit, je vous invite à faire un détour afin de passer devant l'église. L'édifice est mis en valeur grâce à deux spots installés de chaque côté de la rampe d'accès.

Le vitrail au dessus de la grande porte est également éclairé de l'intérieur et donne un résultat très satisfaisant.

Sur la place de la Mairie deux grands mâts munis de trois spots chacun assurent un **éclairage parfait de la place ainsi que de la voirie**.

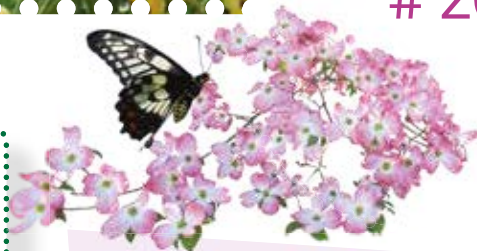
A venir, des travaux très conséquents engagés par le Conseil Départemental : la modification du virage au monument aux morts impliquant la réduction du parvis et la modification de la largeur du trottoir du même côté afin de donner de l'aisance lorsque les camions se croisent à cet endroit.

Dans le même secteur, mais cette fois avec les deniers de la commune, la réfection de la rue du Puits, enfin, à Ablainville, la place va subir un réaménagement sécuritaire.

Voilà ce qui va se passer dans les semaines à venir. ”

*Je vous souhaite de très
bonnes vacances, si possible
avec le beau temps !!!*

Solange Vallée



CONGÉS ANNUELS

Le secrétariat de la Mairie
sera fermé du

Vendredi 23 juin
au Jeudi 13 Juillet 2023

Réouverture au public
Lundi 17 Juillet 2023
à 14 heures



NUMÉROS UTILES MAIRIE

Tél : 02 54 82 44 58
ou 09 66 85 44 58

E.mail : mairie.binas@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au Public :

Lundi et Mardi de 14h à 17h.
Vendredi de 14h à 18h30.

**En cas d'urgence,
contacter Mme Le Maire
ou un Adjoint.**



SMVOS (SYNDICAT SCOLAIRE)

Tél : 02 54 72 17 71
sivos.binas@orange.fr

Ouverture au Public :

Lundi et Mardi
de 8h30 à 11h30
Jeudi de 15h à 19h

Secrétaire :
Alexandra GRENIER





SYNTHÈSE DES VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023



Le compte administratif CA 2022 (dépenses et recettes réalisées) et le budget primitif BP 2023 (dépenses et recettes prévisionnelles) de la commune ont été soumis à l'approbation de M. le percepteur et ont été votés en Conseil municipal le 03 avril 2023 de la manière suivante :

I - CA 2022 COMMUNE

Il est présenté au cours de la même séance que le compte de gestion 2022 validé par le percepteur, le conseil a ainsi constaté la parfaite concordance de ces deux documents.

Le compte administratif 2022 en résultat cumulé s'établit de la manière suivante :

Budget fonctionnement :

Dépenses réalisées : 423 961 €

Recettes réalisées : 602 436 €

Budget investissement :

Dépenses réalisées : 185 982 €

Recettes réalisées : 102 487 €

Total des deux budgets

(Fonctionnement et Investissement) :

Dépenses réalisées : 609 943 €

Recettes réalisées : 704 924 €

soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 de 146 350 €

- Constatant que le Compte Administratif présente :
- un excédent cumulé de fonctionnement de : 178 474 €
- un déficit cumulé d'investissement de : -83 494 €
- un solde positif de restes à réaliser en investissement de : 68 518 €

Les résultats sont affectés comme suit :

- Le solde disponible est affecté en recettes de la section de Fonctionnement au compte R002 soit 146 350 € (affectation à l'excédent reporté de fonctionnement)
- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (excédents de fonctionnement capitalisés) : 32 124 €.

Le solde des restes à réaliser est affecté en N+1 à l'investissement en dépenses au compte 21534 pour 17 147 € et en recette au chapitre 13 pour 68 518 €.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Le compte administratif 2022 comporte en dépenses un total de crédits consommés de 423 961 € contre 404 951 € en 2021, il est donc constaté une hausse des dépenses réelles. Au chapitre 023, un virement en recettes de la section d'investissement à été nécessaire pour 52 799 € en

2022 (contre 23 010 € en 2021) pour abonder le compte de dépenses inscrites à l'investissement et liées notamment à la réfection totale de l'éclairage public.

Dans ce total réalisé on peut noter les dépenses suivantes : 5 065 € de charges d'intérêts d'emprunt, 120 378 € en atténuation de produits sous forme d'attribution de compensation reversée à la Com Com, 183 436 € de charges de personnel et frais assimilés (assurance statutaire incluse en hausse) en augmentation par rapport à 2021 en raison du recrutement de contractuels pour palier à l'absence de titulaires (congé maladie ordinaire, congés d'été), 74 250 € de charges à caractère général et 40 723 € de subventions et participations. Deux chemins ruraux ont été vendus à deux agriculteurs pour 4 834 €.

Les recettes

Le compte administratif 2022 comporte en recettes un total de 602 436 € réalisés contre 540 893 € en 2021. Les recettes sont en hausse en raison du montant plus élevé du résultat de fonctionnement reporté par rapport à l'année précédente et à l'augmentation des recettes sur les produits et services du domaine et ventes diverses ainsi que des impôts et taxes en hausse.

Le résultat de fonctionnement reporté qui était de 99 860 € en 2021 est de 135 491 € en 2022.

Dans ce total réalisé, on peut noter les recettes suivantes : 245 145 € de recettes fiscales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, sur le foncier bâti et taxe additionnelle aux droits de mutation) en hausse par rapport à 2021 (232 382 €). Les dotations cumulées de l'État sont stables à 141 335 €. La commune a perçu en 2022 des produits des services, du domaine et ventes diverses pour 49 965 €.

2 - SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses

Le compte administratif 2022 comporte en dépenses un total de crédits consommés de 185 982 € contre 179 325 € en 2021. La hausse des dépenses est principalement due aux travaux de rénovation de tout l'éclairage public (passage en LED), travaux cumulés avec des travaux de voirie. Il n'y a pas eu de solde d'exécution de la section d'investissement reporté en 2022 (pour rappel : 59 623,97 € en 2021).

Dans ce total réalisé, on peut noter les dépenses suivantes : 32 404 € de remboursement de capital d'emprunt et de caution locative. Les dépenses d'investissement en travaux et acquisitions se sont élevées à 118 453 € contre 86 591 € en 2021. Les dépenses, en hausse, ont principalement concerné les travaux de rénovation de tout l'éclairage public pour 81 352 € et des travaux de réfection de voiries rue du Moulin à Vent, rue Neuve et Sentier de l'Avenue (Chantôme) pour 30 007 € et un portique d'entrée de ville



qui a été détruit dans un accident de la route a dû être remplacé pour 2 588 €.

Les recettes

Le compte administratif 2022 comporte en recettes un total réalisé de 102 487,59 € contre 182 281,17 € en 2021. Cette baisse des recettes s'explique notamment par un emprunt de 60 000 € qui avait été réalisé en 2021. Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement capitalisé en 2022 au 1068 c'est ce qui explique également l'écart à la baisse des recettes réalisées en 2022 par rapport à 2021. Au chapitre 001, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté est de 2 955 €.

Dans ce total de recettes réalisées, a été inscrit un virement de la section de fonctionnement

établi à 52 799 € (pour rappel : 27 641 € en 2021), s'y ajoutent 18 000 € de subvention du Conseil Départemental (DSR) pour financer en partie les travaux de voirie rue du Moulin à Vent, rue neuve et Sentier de l'Avenue et un emprunt de 30 000 € pour financer les travaux d'éclairage public réalisés en dépenses d'investissement en 2022. Le FCTVA encaissé est de 13 083 € et la part de la taxe d'aménagement revenant à la commune est de 1 263 €.

II - BUDGET PRIMITIF BP 2023

La municipalité s'astreint à une rationalisation permanente de ses dépenses et recherche les économies pour son budget principal dans un contexte d'augmentations des prix aux causes multiples dont la guerre en Ukraine et le redémarrage de l'activité économique mondiale après la crise Covid. Comme pour tous les consommateurs qui subissent l'inflation à la fois conjoncturelle et structurelle, les hausses de prix se répercutent sur les dépenses de la commune, notamment sur l'énergie et les combustibles, entraînant une augmentation de 5,13 % du BP 2023 par rapport au budget voté de 2022. Ce budget prévisionnel est principalement bâti sur un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettant, notamment, d'effectuer des travaux de voirie et de payer le solde des travaux d'éclairage public en dépenses d'investissement, dépenses en partie financées par des subventions du Conseil départemental 41, de la Région (PETR) et de l'État (DETR) et du SIDELC (Service d'Electricité du Loir et Cher). Le BP 2023 s'établit en équilibre de la manière suivante :

Budget fonctionnement :

Dépenses prévisionnelles : 607 779 €

Recettes prévisionnelles : 607 779 €

Budget investissement :

Dépenses prévisionnelles : 191 140 €

Recettes prévisionnelles : 191 140 €

Total des deux budgets

(Fonctionnement et Investissement) :

Dépenses prévisionnelles : 798 919 €

Recettes prévisionnelles : 798 919 €

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses prévues : Pour le budget prévisionnel 2023, les dépenses sont de 607 779 € contre 545 014 € en 2022 soit une augmentation de 11,52 % en Fonctionnement. Cette hausse est le résultat d'un niveau très élevé d'inflation et de l'augmentation des prix qui sont répercutés sur les charges générales (notamment énergie et combustibles). A noter, l'inscription d'une somme de 54 756 € pour le virement à la section d'investissement pour faire face aux dépenses des travaux inscrits au BP 2023. Les dépenses principales sont estimées à : 190 171 € de charges courantes et générales, 184 800 € de charges de personnel et frais assimilés (assurance statutaire incluse), 121 600 € pour l'attribution de compensation reversée à la Com Com, 46 450 € de subventions et participations, 4 400 € de charges d'intérêts d'emprunt et 5 600 € d'autres charges exceptionnelles.

Recettes prévues : Pour le BP 2023, les recettes inscrites sont de 607 779 € contre 545 014 € votés en 2022. Les recettes prévisionnelles du BP 2023 sont donc en hausse significative cette année dont la raison est en partie due au montant plus élevé du résultat de fonctionnement reporté (excédent) inscrit au R002 qui était de 135 941 € au BP 2022 et qui est de 146 350 € en 2023 et aux recettes des taxes foncières (+7,1 % d'augmentation en 2023) et des dotations de l'état.

Il est à noter l'inscription des recettes suivantes : 47 280 € au titre des produits des services, du domaine et ventes diverses, 154 126 € de dotations, subventions et participations de l'État, 237 102 € au titre des impôts et taxes, **précisons sur ce dernier montant que le conseil municipal a décidé comme en 2022 déjà, de ne pas augmenter les taxes de la part communale** sur le foncier non bâti (taux voté à 34,10 à l'identique de 2021 et 2022) et sur le foncier bâti (taux voté 40,30 à l'identique de 2021 et 2022) mais le total des recettes fiscales est quand même en augmentation par rapport à 2022 (+ 16 819 €) en raison de l'augmentation mécanique sur les valeurs locatives impactant les bases servant aux calculs des taxes foncières décidées par l'État et non par la commune.

Synthèse des votes du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 (suite)

2 - SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses prévues : Les dépenses inscrites sont en baisse significative (-11,06 %) car votées pour 191 140 € au BP 2023 contre 214 917 € en 2022. Il n'y avait pas de solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) en 2022, en 2023 il s'élève à 83 494 €. Des restes à réaliser de l'exercice 2022 ont été repris sur le BP 2023 soit 17 147 € en dépenses.

Les élus ont voté l'inscription en dépenses de 37 943 € contre 32 147 € en 2022 pour le remboursement de capital d'emprunt, les principales dépenses concernent des travaux de voirie pour 33 600 € (rue du Puits et aménagement du carrefour de la place à Ablainville) et le solde des travaux de rénovation et de remplacement de la totalité de l'éclairage public pour 17 147 € (reste à réaliser de 2022). Des frais d'études ont été inscrits au BP 2023 pour un montant 3 400 € pour réaliser une étude thermique aux logements de l'école afin de prévoir des

travaux d'isolation dans un avenir proche.

Recettes prévues : Le BP 2023 est en baisse et comporte en recettes un total de 191 140 € contre 217 919 € votés en 2022. Il n'y a pas de solde d'exécution de la section d'investissement reporté en 2023 (pour rappel : 2 955 € en 2022). Le virement de la section de fonctionnement est prévu pour un montant de 54 756 € contre 59 799 € votés en 2022, 49 825 € sont inscrits au titre des dotations, fonds divers et réserves dont le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés pour 32 124 €). Le FCTVA est estimé à 16 300 €. Des subventions permettant de financer en partie les travaux prévus sont inscrites également pour une somme de 84 118 € dont des restes à réaliser de l'exercice 2022 qui ont été repris sur le BP 2023 pour 68 518 €. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt pour cet exercice.



MISE EN GARDE...

Nous constatons de plus en plus souvent que des travaux sont effectués sans qu'il ait été déposé de demande en Mairie.

Tout ce qui modifie l'aspect extérieur de tous les bâtiments est soumis à une réglementation d'urbanisme : ouverture de portes, de fenêtres, de véliums ou de panneaux photovoltaïques sur les toitures, etc...

Tôt ou tard vous serez obligés de régulariser, lors de la vente de votre bien par exemple...

Alors avant de commencer vos transformations n'oubliez pas de passer en Mairie, le secrétaire vous donnera toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin.



CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

En Loir et Cher trois nouvelles communes sont dotées de dispositif de recueil de demandes de titres et sont opérationnelles depuis le 17 Mai, il s'agit de Beauce-la-Romaine, Bracieux et Saint-Ouen.

Cependant aucun rendez-vous ne peut se prendre par téléphone, il faut auparavant se pré-inscrire en ligne à partir du lien suivant :

<http://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

**Attention le délai peut être long...
Plusieurs semaines sont parfois
nécessaires selon les périodes de l'année.**



2024... ANNÉE DE RECENSEMENT SUR LA COMMUNE DE BINAS

A quoi sert un recensement ?

Il permet de recueillir des informations concernant la population : âge, profession, évolution de la population, conditions de logement, moyens de transport utilisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes.

Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au Conseil Municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies etc. C'est une démarche très importante.

Sur notre commune il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2024. Mais bien sûr nous en reparlerons...





Le club du Binassiens Omnisports Association (BOA) Tennis de Table se porte bien.

Vendredi 21 avril au soir notre club à fait son premier tournoi de Tennis de Table en UFOLEP à Ménestreau-en-Villette. Même si nous avons fini 12^{ème} sur 16 équipes engagées ce fût une belle soirée de Ping, l'occasion de rencontrer tous les clubs du Loiret et pour nous de représenter le Loir-et-Cher (car nous sommes le seul club de tennis de table du Loir-et-Cher en UFOLEP).

Vendredi 28 avril nous avons rencontré l'équipe 2 de Menestreau pour faire notre dernière compétition de l'année. Bilan de l'année 20 matchs et des joueurs de notre équipe qui se sont distingués et par conséquent montent en classement. Le bilan de notre entrée en UFOLEP est très positif et nous serons donc présents la saison prochaine avec un grand plaisir de rencontrer que des pongistes sympathiques.

Si de nouveaux joueurs veulent nous rejoindre qu'ils se fassent connaître sur notre page en MP ou au 06.87.38.67.95 et notre mail : binas.omnisports.association@orange.fr

Pour information si des joueurs jouent en FTT dans un club

ils peuvent très bien jouer en UFOLEP dans un autre club. Nos entraînements ont lieu le mercredi de 15h30 à 20h30 (+si besoin) et les compétitions les mercredis et quelques fois le vendredi soir.

Aucune date ne nous est imposée, seul un nombre de match aller-retour doit être fait de septembre à juin.

Autres avantages de l'UFOLEP la licence est valable pour tous les sports pour tous les club UFOLEP !!!

Alors pourquoi pas venir découvrir notre club et pourquoi pas développer nos sections ?

Jean-Jacques Ernoult, Président du BOA

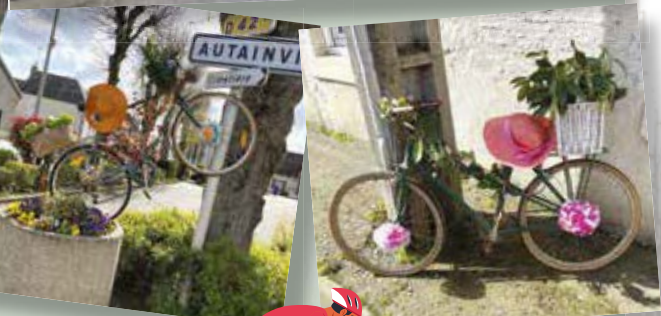


TOUR DE LOIR ET CHER

Le jeudi 13 Avril, le Tour de Loir et Cher était de passage dans notre village, pour cette occasion et pour faire honneur aux coureurs, les rues empruntées ont été joliment agrémentées de décors.

Des vélos de toutes tailles et de différentes époques étaient fleuris et installés dans la rue des Ternes, la place St Maurice et la rue de la forêt.

Merci encore à Maryvonne pour le temps passé à confectionner toutes les fleurs et la décoration des vélos !!!



COMITÉ DES FÊTES

Binassiens, Binassiennes,
Comme vous le savez, suite à la démission des membres du précédent Comité des Fêtes, nous avons repris le flambeau afin que puisse perdurer les animations menées jusqu'à présent sur notre commune. Il y a quelques semaines nous avons déposé notre programme de manifestations pour le reste de l'année, dans toutes les boîtes à lettres.

POUR RAPPEL



Le 14 Juillet : dans le parc du presbytère : jeux pour les enfants

Le 10 Septembre : concours de pétanque

Le 5 Novembre : bourse aux jouets

Toutes ces actions ne pourront avoir lieu sans aide car actuellement nous ne sommes que 4 membres.

N'hésitez pas à nous rejoindre que ce soit en tant que membre ou bénévole d'un jour !!!

La présence de tous est nécessaire lors de nos manifestations afin de nous encourager...

Le Comité des Fêtes

Julie Besnard, Mélodie Gastal, Gaëlle Heuzé, Christophe Savéa

Tél. 06 75 41 21 03 / comite.des.fetes.binass@gmail.com





ÉCOLE DE BINAS

Vous allez voir qu'il s'en est passé des choses depuis le dernier flash ! Nos élèves ont assisté à un **spectacle de Noël** à la salle des fêtes de Binas avec les copains de l'école d'Autainville.

Le **Père-Noël** est venu nous rendre visite également et a apporté des cadeaux pour chacune des classes.

En janvier, **M. Laubert, agriculteur et papa d'un élève**, est venu à l'école pour présenter son métier aux GS. Nous suivons depuis l'évolution du pavot alimentaire à travers ses messages et photos.



Les GS ont été sensibilisés aussi au **tri des déchets**.

Les CP, quant à eux, ont eu une intervention sur le **gaspillage alimentaire**.

Les élèves des 2 classes ont participé au **prix littéraire jeunesse des Terres du Val de Loire**. Marie Lequenne, bibliothécaire d'OLM, est venue pour lire les livres de la sélection puis faire voter tous les enfants.

Le mois suivant, elle est revenue à l'école accompagnée de Mme Vallée, Maire de Binas, et de Mme Pinsard, conseillère municipale. Elles sont venues à l'école pour remettre le **pass jeunesse Val de Lire**. Cette offre de la CCTVL permet à chaque enfant de bénéficier d'un chéquier composé de 2 bons d'achat d'une valeur totale de 10 euros valable sur le salon du livre jeunesse, de 2 entrées piscine et d'une place de cinéma.



Madame Le Maire et Mme Pinsard ont assisté à notre atelier lecture. Dans le cadre du salon du livre, nous avons eu le plaisir d'accueillir **Anne CRAHAY**, auteur et illustratrice de jeunesse. Elle est venue parler de son métier et a proposé un atelier à nos élèves où chacun a pu être à sa place d'illustratrice le temps d'un atelier.

La classe de GS/CP est partie en **voyage scolaire 3 jours** avec la classe d'Autainville dans le cadre d'un projet sur le Moyen-Age. Ce fut une très belle expérience, très riche dans de nombreux domaines : pédagogiques et humainement. Les enfants ont trouvé que c'était trop court !



Enfin, nos élèves ont assisté au passage de **la course du Loir et Cher devant l'école**.

Ce fut un moment très apprécié des enfants.

Nous avons fait les drapeaux des nationalités des coureurs pour les supporter et les enfants les ont bien encouragés !

L'année scolaire 2022/2023 a vu naître de nombreux projets qui sont à l'origine de nombreux acquis pédagogiques. UN GRAND MERCI à nos mairies, au SMVOS, à la CCTVL, à la CCBVL, à notre APE pour leur soutien financier et les projets proposés ainsi qu'aux parents qui répondent présents pour nous accompagner et nous soutiennent dans nos projets.

Sandra Meunier, directrice école de Binas.

ecm-binas@ac-orleans-tours.fr (URGENT : prenez contact pour toute inscription pour l'année prochaine)



Repas des aînés Le samedi 13 Mai

Les administrés âgés de soixante dix ans et plus se sont retrouvés à la Salle des Fêtes pour un déjeuner offert par la Municipalité.

Ce fut un moment de retrouvailles et de convivialité.

Nous avons honoré nos doyens et félicité les plus jeunes pour leur présence.

Cent trente personnes ont reçu une invitation, soixante et onze étaient présentes et ont passé un bon moment (du moins je l'espère !).

Merci encore à toutes les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette journée : préparation de la salle, fleurissement et service en salle.



(Désolée, aucune photo avec les convives).



Du côté du « Club loisirs et détente »...

Les habitués se retrouvent chaque jeudi à la salle des associations de 14h30 à 18h et s'adonnent à des jeux de société tels que la belote, le scrabble, les dominos ou le triomino.

A tout moment vous pouvez les rejoindre...

Renseignez-vous auprès du Président !!!



Repas annuel au sein du club.



DATES À RETENIR

VENDREDI MIDI 14 JUILLET

Pique-nique dans le parc du Presbytère

(chacun apporte son panier)

La Municipalité offre l'apéritif !!!

Des boissons seront vendues sur place

VENEZ EN FAMILLE...

VOUS VERREZ C'EST SYMPATIQUE !

SAMEDI SOIR 23 SEPTEMBRE

Nous fêtons la St Maurice

20 h Concert à l'église

avec la Société Musicale d'Ouzouer Le Marché

21 h verre de l'amitié à la Salle des Fêtes

22 h Feu d'artifice

(même endroit que les années précédentes)

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !!!



LA TENUE DU DANSEUR COUNTRY

Pour les cours, vous n'avez pas besoin de vous habiller en costume de line danseur, mais il est capital que votre tenue soit appropriée pour l'occasion.

Mais lors des bals ou autres festivités, la danse country est une discipline tout à fait à part qui requiert quelques codes importants, y compris la tenue. Donc, pour se consacrer à cette danse convenablement, il faut déjà enfiler la tenue adéquate.

Alors, que faut-il porter pour la danse country ? Une chemise et un jean ou une jupe sont un bon début, et vous pouvez ou non porter un chapeau de cow-boy et des bottes. Ce qu'il faut porter pour la danse en ligne, c'est trouver l'équilibre entre le confort et le style.

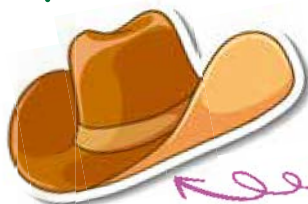
Quelles chaussures pour danser la country ?

Sans aucun doute, les meilleures bottes pour la danse country sont les bottes de cow-boy. On peut même dire que dès le début, les chorégraphies ont été faites pour être dansées avec ce type de chaussures. Les bottes de cowboy ou bottes western, aussi appelées santiags, sont l'un des éléments les plus indispensables et indissociables du style cow-boy.



Quel chapeau choisir ?

Une tenue de cow-boy ne serait pas complète dans un chapeau. Mais attention, il est bien possible de trouver des chapeaux bon marché, qui sont tout sauf un chapeau de cow-boy. Il en existe essentiellement deux types : la paille et le feutre. La plupart des chapeaux de paille sont de couleur blanche, plutôt ivoire. Les chapeaux en feutre par contre existent en une grande variété de couleurs.



Quel pantalon porter ?

Effectivement, puisqu'on parle ici de tenue de cow-boy, le jean reste le pantalon de référence. On peut choisir presque n'importe quelle couleur. Lorsqu'on doit choisir un ton pour ce pantalon, on doit essayer de se mettre dans l'esprit d'un cow-boy.



Si vous êtes prêt à vous lancer dans la danse country et que vous souhaitez trouver des réponses à ces questions, ou à toute autre question relative au style vestimentaire de cette danse, venez nous trouver le lundi soir pour les novices/confirmés ou le jeudi soir pour les débutants à la salle des fêtes de Binas.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

THOMINE Lucas • 28/03/2023 • BINAS
KUNTZ Brayton • 06/06/2023 • MÉNAINVILLE

MARIAGES

GUÉRIN Jean-Pierre et **MULLARD Annie**
25/02/2023 • BINAS
IACOBAS Sébastien et **GUAIGNIER Camille**
10/06/2023 • BINAS
GORDOT Ludovic et **MORIZE Marilyn** •
24/06/2023 • ABLAINVILLE

DÉCÈS

DAUBRENET Claude • 16/11/2022 • BINAS
THÉBAUT Jean-Luc • 17/11/2022 • BINAS
DESSY Louis • 25/12/2022 • BINAS
MAGALHES DOS REIS Laurence • 06/01/2023 • BOUSSY
PARTHENAY Claude • 14/01/2023 • ABLAINVILLE
ROUGEOREILLE Elisabeth • 07/02/2023 • BINAS
ANGIBAUT Gérard • 21/02/2023 • BINAS
BEAUMONT Guy • 22/03/2023 • CHANTÔME
BEAUMONT Françoise • 10/04/2023 • CHANTÔME
PITOU Gérard • 11/04/2023 • CHANTÔME
RICHARD Marie-Paule • 17/04/2023 • MÉNAINVILLE